



Télévision

ORANGE JOUERA-T-IL LES PROLONGATIONS ?

Après la condamnation d'Orange en appel, cassant l'exclusivité de l'iPhone (cf. **édition du 5 février**), voici un nouveau coup dur pour l'opérateur historique.

Orange, qui voulait s'imposer comme un nouvel acteur de l'audiovisuel, vient de perdre une autre exclusivité, celle de sa chaîne Orange Foot, rebaptisée Orange Sport depuis le 10 janvier.

Rappelons que pour pouvoir profiter du match de football de Ligue 1 du samedi soir, il fallait obligatoirement s'abonner à l'offre triple play du FAI. Le tribunal de commerce de Paris vient de donner raison à Free et Neuf/SFR, en condamnant Orange pour «concurrence déloyale». En effet, le juge a estimé qu'en réservant sa chaîne à ses seuls abonnés Internet, Orange «peut acquérir une clientèle qu'il détourne de ses concurrents». Combien ont été ainsi détournés ?

Pour la savoir, le tribunal va nommé un collège indépendant d'experts pour mesurer à combien s'élève le préjudice subi par Free et Neuf/SFR. Et bien-sûr, Orange devra réparer les dégâts.

Conséquence directe du jugement, Orange devra vendre sa chaîne à ses concurrents FAI, sous un délai d'un mois, sous astreinte de 50 000 euros par jour de retard. En outre, Orange devra verser aux deux victimes, 30 000 euros pour couvrir les frais de justice.

Les réactions ne se sont pas faites attendre. Si d'un côté, Free constate que «la décision du tribunal de commerce ébranle la stratégie d'Orange, puisqu'elle reconnaît que l'on ne peut pas utiliser les contenus comme produit d'appel pour vendre de la téléphonie et de l'Internet», SFR lui s'est dit «prêt à proposer Orange Sport le plus rapidement possible sur son réseau».

Le coupable Orange est également attaqué pour la même affaire par Canal+ devant la nouvelle Autorité de la concurrence, qui l'accuse non seulement de faire de la vente liée, ce que le tribunal de commerce vient de reconnaître, mais également de vente à perte...

En effet, selon le quotidien l'Equipe, 100 000 clients d'Orange seulement, sur les presque 2 millions éligibles au service TV, sont abonnés à Orange Sport. Avec un tarif de 6 euros par mois, les revenus d'Orange sur un an, s'élèveraient à 7,2 millions d'euros... Nous sommes donc bien loin de 203 millions de droits payés à la Ligue Professionnelle de Football...

Même si Orange devrait faire appel, celui-ci ne sera pas suspensif de l'application de la présente décision. Quant à savoir si Orange proposera sa chaîne au même prix ou à un prix bien plus élevé, ou si Orange ne la distribuera pas seulement à son concurrent CanalSat, c'est une toute autre histoire... Le tribunal de commerce vient en tout cas de montrer que les exclusivités ne deviendront pas le fer de lance des plus gros portefeuilles...

Source : <http://www.universfreebox.com/article7332.html>

Téléphonie

UN 09 GARANTI À VIE ?

L'ARCEP vient de lancer une consultation publique concernant «la mise en œuvre de la portabilité des numéros fixes ainsi que l'acheminement des communications à destination numéros portés, qu'ils soient fixes ou mobiles».

Depuis sa création en 1998, «la portabilité a joué un rôle important dans l'essor des offres de dégroupage des opérateurs alternatifs, destinées à l'origine aux abonnés en provenance de l'opérateur historique», et en 2007, pas moins de 2,5 millions de numéros ont été portés. Aujourd'hui, la portabilité ne se fait plus seulement de France Télécom à un opérateur alternatif, mais également d'un opérateur alternatif vers France Télécom ou encore entre opérateurs alternatifs. C'est pour cela que l'ARCEP lance cette consultation et veut que comme pour le mobile, des obligations soient fixées pour les opérateurs fixes. Les réponses à la consultations devront être apportées avant le 23 mars...

Source : <http://www.arcep.fr/>



Cinéma

«TU SAIS DONC PAS QU'CEST PAS BIEN, D'ÊTRE RACISTE ?»



Un petit insolite pour finir, avec en titre, une phrase reprise d'un film, que notre ami Luc Besson aurait pu prononcer à l'égard d'un certain Guy Verrecchia, PDG du groupe d'exploitation cinématographique UGC.

En cause, la volonté de ce dernier de ne pas diffuser le dernier film mis en scène et produit par Luc Besson, Banlieue 13 Ultimatum à l'UGC de Rosny et de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis, de la Défense dans les Hauts-de-Seine, de Créteil dans le Val-de-Marne ou encore de Cergy dans le Val-d'Oise. Les combats musclés et les course-poursuites à l'intérieur d'une cité futuriste, seraient «susceptibles d'attirer un public non-désiré». Luc Besson qui qualifie son film de «tout public», accuse directement UGC de «racisme et de discrimination».

De son côté, UGC se défend en affirmant qu'il n'appartient pas à Luc Besson de choisir les salles dans lesquelles le film qu'il produit doit être projeté. D'autre part, UGC argumente que les salles parisiennes sont facilement accessibles de n'importe quelle banlieue parisienne... Des arguments qui peuvent laisser pantois...

Source : **France Soir**